

---

# Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire

## *Note d'information*

---

13 October 2005

### Annnonce de la mise sur pied de la commission d'étude sur le Programme d'importation pour approvisionnement personnel

---

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) de Santé Canada a mis sur pied une commission d'étude afin d'étudier les questions soulevées par l'actuel Programme d'importation pour approvisionnement personnel (PIAP) et d'échafauder des solutions possibles.

Sous l'égide de Santé Canada, la commission d'étude serait composée d'intervenants clés tels qu'Agriculture et Agroalimentaire Canada, des groupes de producteurs, des fabricants de produits antiparasitaires, des représentants des gouvernements provinciaux et des organisations non gouvernementales.

Le PIAP permet à chaque exploitant agricole canadien d'importer un produit étranger homologué à la condition qu'il soit jugé chimiquement équivalent à un produit canadien homologué et muni d'une étiquette dont les renseignements sont équivalents à ceux de ce dernier. Créé en 1993 pour intervenir au chapitre des écarts de prix entre les facteurs de production agricoles locaux et d'importation, ce programme offre aux agriculteurs canadiens l'accès à des produits importés moins coûteux.

En 2005, une participation massive au PIAP a permis à divers intervenants d'identifier un certain nombre de préoccupations.

D'une part, l'examen s'attardera sur les résultats du programme de cette année et abordera, d'autre part, les questions liées aux préoccupations pour la santé et l'environnement et les répercussions économiques tout en faisant place à l'amélioration, le cas échéant. La commission d'étude soutiendra l'élaboration de recommandations et de stratégies destinées à répondre aux préoccupations et à examiner les ajustements nécessaires.

La commission d'étude prévoit émettre ses recommandations d'ici mars 2006.

Pour de plus amples renseignements sur le PIAP, le *Règlement sur les produits antiparasitaires* ou la commission d'étude et ses mises à jour régulières, veuillez visiter le site Web de l'ARLA au [www.pmara-arla.gc.ca](http://www.pmara-arla.gc.ca).



Santé  
Canada Health  
Canada

Service de renseignements : 1 800 267-6315 ou (613) 736-3799  
Internet : [www.pmara-arla.gc.ca](http://www.pmara-arla.gc.ca)



Médias et public :

Trish MacQuarrie

Directrice, Division des nouvelles stratégies et des affaires réglementaires

Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire

Santé Canada

(613) 736-3660

Karen McCullagh

Directrice, Division de la conformité, des services de laboratoire et des opérations régionales

Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire

Santé Canada

(613) 736-3486

